



Numéro d'article	01002D
Prix HT	4,07 €
Prix TTC	4,92 €
Stock	en stock

Description

Le Medibox est une boîte en carton de 50 L, qui doit être légalement remplie de contenants à aiguilles fermés contenant des déchets médicaux. Les aiguilles doivent se trouver dans un contenant à aiguilles fermé et régulé, puis de nouveau dans la boîte en carton avec un sac jaune. Veuillez respecter les mesures de précaution. Le Medibox peut être refusée si elle n'est pas livrée correctement. Les objets tranchants doivent être placés dans un contenant d'aiguilles approuvé. Les contenants pleins d'aiguilles et les déchets légèrement contaminés peuvent ensuite être placés dans un Medibox. Le Medibox rempli peut toujours être apporté pendant nos heures d'ouverture.

Le MEDIBOX peut contenir les éléments suivants :

- Récipients à aiguilles pleins et fermés en permanence (pas de bouteilles en plastique ou similaires)
- Médicaments périmés, flacons de médicaments vides, ampoules....

- Déchets provenant du traitement médical des êtres humains et des animaux infectés par une maladie contagieuse, tels que seringues sans aiguille, sondes, cathéters, bandages...
- Tous les déchets médicaux provenant de traitements de chimiothérapie qui sont déconnectés à la maison doivent être déposés dans le medibox. Il est préférable de mettre chaque déconnexion par patient dans un sac fermé, puis dans le medibox (c'est la boîte en carton avec le sac jaune).

Caractéristiques du carton Medibox :

- Boîte en carton ondulé double face
- Epaisseur moyenne : 4 mm.
- Couleur : blanc et jaune dominant
- Haute résistance à l'humidité
- Fond automatique
- Deux poignées extérieures renforcées avec de grandes poignées protectrices et non coupantes
- Instructions de montage imprimées sur la boîte
- Le sac intérieur PEBD jaune (60 microns) se plie le long des bords.
- La ligne de remplissage sur la boîte est visible à chaque étape d'utilisation.
- Fermeture temporaire et permanente
- Adhésif périphérique interne sur le sachet à la limite de remplissage maximum
- Sangle de fermeture du sac avec la boîte ou une sangle de câble coulissante
- Ceinture pour fermeture supplémentaire de la boîte
- Conforme à l'ADR, NFX30-507 et aux directives DASRI du 24 novembre 2003 et du 6 janvier 2006.
- Utilisation interdite pour les déchets pointus et les liquides non emballés
- Origine du produit : Belgique